

Monsieur O.

Paris, le 30 mars 2020

N° de saisine : D2019-21320

Objet : Accord amiable de solution au litige de la Mairie de XXX

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre à l'amiable le litige qui oppose la Mairie de XXX aux fournisseurs A et B ainsi qu'au distributeur X concernant la facturation des consommations d'électricité d'une sirène. J'ai le plaisir de vous communiquer la solution formalisée à laquelle nous sommes parvenus à l'issue du processus de médiation.

La Mairie de XXX a souscrit un contrat de fourniture d'électricité, pour la sirène de la commune, auprès de A, le 26 mars 2009. Un contrat sans comptage a été activé pour une puissance de 3 kVA.

La Mairie contestait le forfait établi ayant conduit à une facturation de 275 210 kWh pour la période du 26 mars 2009 au 16 septembre 2019. Elle estimait la consommation anormalement élevée et sollicitait un abattement.

À la suite de l'intervention de mes services, X a accepté d'annuler 264 729 kWh, pour la période du 26 mars 2009 au 16 septembre 2019. Il a également invité la Mairie à contacter son fournisseur afin qu'il formule une demande de pose de compteur sur le site.

À la suite d'un entretien téléphonique avec mes services, vous avez indiqué que la Mairie de XXX acceptait la solution ainsi proposée.

J'estime équitable cette solution amiable et je recommande à la Mairie, ainsi qu'à A, B et X, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Olivier Challan Belval
Le médiateur national de l'énergie

Copie : A / B
X